

## **EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE**

\*\*\*\*\*

**Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;**

**VU les articles L 2211-1et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**VU le Code de la Route et le Code Pénal ;**

**Considérant qu'à l'occasion de travaux de raccordement C4, au 3 avenue Paul Claudel, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;**

### **ARRETE**

**Article 1** - Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation sera limitée à 30 km/h sur chaussée rétrécie. Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier, à partir du jeudi 15 janvier 2026 et pendant la durée des travaux.

**Article 2** - La signalisation sera assurée par la société CORETEL EQUIPEMENTS – TSA 54050 – 26 avenue de l'île Saint Martin – 92894 NANTERRE cedex 9.

**Article 3** - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 18 décembre 2025

Pour le Maire,  
L'adjointe déléguée,



Annie FARGE